VILLE DE
CHAMALIERES

Département du Puy de Dôme
République Française

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2008

L'an deux mille huit, le **seize du mois d'OCTOBRE**.

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 9 octobre 2008 sous la Présidence de Monsieur **Louis GISCARD d'ESTAING**, Député-Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Yves COGNAT, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE, M. Marc BAILLY, Mme Marie José DELAHAYE , M. Jean Louis AUPOIS, Mme Annick PERRIER d'HIER, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Xavier BOUSSET, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, M. Elie NIASME, Mlle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL.

Absents excusés : Mme Monique COURTADON (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET), M. Claude AUBERT (pouvoir à M. Yves COGNAT), Mme Cécile COLLINET-BRDYS (pouvoir à M. Laurent LEDIEU).

Mlle Marion CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 19 juin 2008 en tenant compte de la remarque de Mme LAVAL.

NOTE GENERALE D'INFORMATIONS

Monsieur le Député Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée à :

- Rentrée scolaire,
- Conseil municipal des jeunes
- Semaine de la sécurité routière
- Parcovilles
- Affaire T2C
- Document unique
- Elections professionnelles
- Plan de formation
- Réfection toiture hôtel de ville

- Cimetière : extension du columbarium et création de cavurnes
- Location et maintenance jeux d'enfants : renouvellement du marché
- Travaux divers sur réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Travaux boulevard Gambetta
- Action humanitaire
- Expertise des arbres
- Concours de fleurissement
- Agenda des manifestations

CONSEIL MUNICIPAL

N°1 : Modification de la composition de la commission « *Développement économique, thermalisme, tourisme, commerce* »

Accord sur la modification de la commission « développement économique, thermalisme, tourisme, commerce » et désignation de Mme Annick PERRIER d'HIER pour siéger à cette commission.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°2 : Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'Etablissement Médico Social Public les GALOUBIES.

Désignation de Madame Marie José DELAHAYE pour représenter la Ville de CHAMALIERES à l'Etablissement Médico Social Public les GALOUBIES.

ACCORD A L'UNANIMITE

BILANS ANNUELS

N°3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement : exercice 2007

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Député-Maire de la présentation du rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°4 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : année 2007

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Député-Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°5 : Société anonyme d'économie mixte immobilière de construction de la ville de CHAMALIERES – présentation du résultat 2007

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Député-Maire de la présentation du résultat 2007 de la Société anonyme d'économie mixte immobilière de construction de la ville de CHAMALIERES.

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS – CESSIONS

N°6 : Acquisition 3 rue de Richelieu

Approbation du principe de l'acquisition de la propriété au 3 rue de Richelieu, cadastrée AD 18 en confiant le portage administratif et financier à l'EPF/SMAF.
Approbation de la rétrocession de ce bien à AUVERGNE HABITAT pour la réalisation de 10 logements sociaux en demandant de bénéficier des dispositions de l'article 55 de la loi SRU.
Accord donné pour l'acquisition sur le prix de 500.000 € conforme à l'estimation de France Domaine et autorisation donnée à l'EPF/SMAF de la cession de ce bien à AUVERGNE HABITAT sur la base du prix d'acquisition déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût foncier en précisant que la Commune n'assurera pas le portage foncier et financier de la transaction.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°7 : Acquisition 103 boulevard Gambetta

Approbation du principe de l'acquisition de la propriété au 103, boulevard Gambetta cadastrée AK 610 en confiant le portage administratif et financier à l'EPF/SMAF.
Approbation de la rétrocession de ce bien à OPHIS qui envisage la réalisation de 7 logements sociaux en demandant de bénéficier des dispositions de l'article 55 de la loi SRU.
Accord donné pour l'acquisition sur le prix de 510.000 € conforme à l'estimation de France Domaine et autorisation donnée à l'EPF/SMAF de la cession de ce bien à OPHIS sur la base du prix d'acquisition déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût foncier en précisant que la Commune n'assurera pas le portage foncier et financier de la transaction.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

M. SPINA ne prend pas part au vote

N°8 : Acquisition 13 avenue de la Gare

Approbation du principe de l'acquisition de la propriété au 13, avenue de la Gare cadastrée AL 440 en confiant le portage administratif et financier à l'EPF/SMAF.
Cette propriété est destinée à être démolie pour permettre la réalisation d'une quarantaine de logements conventionnés en demandant de bénéficier des dispositions de l'article 55 de la loi SRU.
Accord donné pour l'acquisition sur le prix de 275 000 € conforme à l'estimation de France Domaine et autorisation donnée à l'EPF/SMAF de la cession de ce bien sur la base du prix d'acquisition déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût foncier.
Accord donné de prendre en compte, dans cette opération, toutes les dépenses à la charge de la commune pour les déduire des pénalités liées aux dispositions de la loi SRU.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°9 : Acquisition 7 rue des Combes

Accord donné pour l'acquisition de la parcelle de terrain située 7 rue des Combes, cadastrée AK 68 au prix de 36.960 € conforme à l'estimation de France DOMAINE.
Accord donné à M. le Député-Maire pour effectuer toutes les formalités et signer les actes correspondants.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°10 : Régularisation cadastrale - Acquisition de la parcelle XA 592

Accord donné pour l'acquisition de la parcelle de terrain sise rue Paul Gauguin, cadastrée XA 592 au prix de 544 €.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer les actes correspondants.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°11 : Cession rue du Pont de la Gravière AE 682 et AE 647

Accord donné sur la cession de 23 m² de la parcelle AE 682 et de la parcelle AE 647 d'une contenance de 57 m² à M. et Mme ISSERTY au prix de 50 € le m² soit 4 000 € en précisant que les frais inhérents au découpage parcellaire seront supportés à part égale entre les deux acquéreurs de la parcelle AE 682.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°12 : Cession rue du Pont de la Gravière AE 682

Accord donné sur la cession de 36 m² de la parcelle AE 682 d'une contenance de 36 m² à M. et Mme ROUSSEAU au prix de 50 € le m² soit 1 800 € en précisant que les frais inhérents au découpage parcellaire seront supportés à part égale entre les deux acquéreurs de la parcelle AE 682.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°13 : Cession d'une parcelle Petit Chemin du Roc Blanc

Accord donné sur la cession de la parcelle sise 59 avenue Thermale, cadastrée AP 128 pour le prix de 2.400 €.
Accord donné à M. le Député-Maire pour signer tout document et acte relatifs à cette cession.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°14 : Opération immobilière les Glaïeuls – régularisation

Accord donné à M. le Député-Maire de confier à l'EPF/SMAF la poursuite du portage administratif et financier de l'opération « *les glaïeuls* » ; d'acter le montage financier et signer toutes les pièces et actes s'y affairant.

ACCORD A L'UNANIMITE
M. SPINA ne prend pas part au vote

INTERCOMMUNALITE

N°15 : Rapport d'activités 2007 de Clermont Communauté

Il est donné acte à M. le Député-Maire de la présentation du rapport d'activités 2007 de Clermont Communauté.
Conformément à l'article L.5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* », le Conseil Municipal demande à entendre, es qualité, le Président de Clermont Communauté.

ACCORD A L'UNANIMITE

M. BARBIN quitte la séance et donne pouvoir à M. BRESSON

TRAVAUX ET SERVICES

N°16 : Travaux de sécurité au Casino – affectation au compte 471

Affectation de 6.372,50 € au compte 471 sur les budgets 2006/2007 et 2007/2008 pour le financement de petits aménagements de sécurité au Casino de Royat-Chamalières.

ACCORD A L'UNANIMITE

M. AUPOIS quitte la séance et donne pouvoir à Mme DELAHAYE

N°17 : Travaux d'aménagement du boulevard GAMBETTA – Plan de financement et demande d'une subvention

Approbation du projet de travaux d'aménagement du boulevard Gambetta comprenant

- La mise en souterrain des réseaux E.D.F et du câble afin de supprimer les poteaux électriques en béton encombrant le trottoir Nord ;
- La création d'une bande plantée, d'une largeur de 1 m à 1,50 m en bordure de la chaussée, sur le trottoir Sud afin de limiter les stationnements abusifs sur ce trottoir de grande largeur ;
- La réfection du tapis de roulement de la chaussée avec un revêtement isophonique, prévue dans le cadre des programmes départementaux et reportée à plusieurs reprises.

Approbation du plan de financement correspondant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX.	PART DEPARTEMENTALE	PART COMMUNALE
445.321,21 € H.T.	79.711,10 € H.T.	365.610,11 € H.T.
532.604,17 € T.T.C.	**95.334,48 € T.T.C.**	**437.269,69 € T.T.C**

Accord donné à M. le Député-Maire de prévoir en 2009 les crédits nécessaires à cette opération, à savoir 438.000 €.
Autorisation donnée à M. le Député-Maire à demander au Conseil Général une subvention pour ces travaux d'aménagement répartie entre les exercices 2008 et 2009.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°18 : Acquisition et installation de défibrillateurs

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour l'acquisition et l'installation de neuf défibrillateurs devant les officines de Pharmacie de CHAMALIERES et un en dotation à la Police Municipale, cette opération se déroulera en trois tranches :

- 3 appareils au cours du dernier trimestre 2008
- 3 appareils au cours du premier trimestre 2009
- 4 appareils au cours du second trimestre 2009.

Acceptation du plan de financement suivant :

Ville de CHAMALIERES	16 050 €
Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales	9 000 €
TOTAL	25 050 €

Autorisation donnée à M. le Député-Maire de solliciter une aide exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de toutes autres institutions pouvant être intéressées par ce projet.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°19 : Procédure de renouvellement du marché public de travaux : entretien éclairage public et signalisation tricolore

Autorisation donnée à M. le Député-Maire de lancer la procédure d'appel d'offres réglementaire et de signer le marché correspondant avec l'entreprise électrique, attributaire du marché.

ACCORD A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N°20 : Adhésion de la commune au service de remplacement

Autorisation donnée à M. le Député-Maire de faire appel, en tant que de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme et à signer et exécuter la convention portant sur ces remplacements avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°21 : Fonction Publique Territoriale : création et transformation de postes

Transformation de divers postes suite à concours à compter du 1er novembre 2008.

ACCORD A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N°22 : Reversement d'une subvention à l'association ENSEMBLE CHAMALIERES

Reversement d'une subvention de 15.000 € à l'association ENSEMBLE CHAMALIERES pour l'action de coopération décentralisée avec la ville de KENDIE au MALI.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°23 : Solde de la subvention à l'association INSTITUT DE RECHERCHE CARDIO VASCULAIRE DE ROYAT CHAMALIERES

Attribution de la subvention de 11.500 € à l'Institut de Recherche Cardio Vasculaire de Royat Chamalières.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°24 : Subvention à l'association CARREFOUR DES ARTS

Attribution d'une subvention de 500 € à l'association CARREFOUR DES ARTS.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°25 : Subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 120 € à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE pour couvrir des frais de déplacements.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°26 : Subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU PUY DE DÔME

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU PUY DE DOME.

ACCORD A L'UNANIMITE

TARIFS COMMUNAUX

N°27 : Modification des tarifs aux concessionnaires du domaine public

Approbation du bordereau des prix applicables au 1er janvier 2009 aux concessionnaires réalisant des travaux sur la voie publique.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°28 : Nouvelle taxe locale sur les publicités extérieures

Approbation d'une nouvelle taxe sur les emplacements publicitaires qui remplacera au 1er janvier 2009 l'actuelle taxe sur les emplacements publicitaires fixes et fixation au taux maximal du tarif de cette taxe.

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N°29 : Prise en charge de sinistres

Accord donné à M. le Député-Maire pour verser des indemnisations suite à des sinistres non couverts par les assurances.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°30 : Garantie d'emprunts au profit d'OPHIS

Garantie accordée par la commune sur les emprunts contractés par OPHIS pour réaliser la réhabilitation de logements locatifs avenue de VILLARS à CHAMALIERES.
Un portant sur un prêt PALULOS d'un montant de 281.000 € et l'autre sur un prêt PEX d'un montant de 150.000 €

ACCORD A L'UNANIMITE
M. SPINA ne prend pas part au vote

N°31 : Autorisation de poursuites

Autorisation donnée à M. le Député-Maire de mettre en œuvre de manière permanente les poursuites suivantes et d'en fixer les seuils :

- Commandement de payer : 15 €
- Phase comminatoire et opposition à tiers détenteur : 30 €
- Opposition à tiers détenteur : 130 €

ACCORD A L'UNANIMITE

N°32 : Budgets supplémentaires

- Ville

ACCORD A LA MAJORITE : 26 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS
(M. LEDIEU – M. SPINA – M. NIASME – Mme COLLINET-BRDYS – Mlle CANALES M. AMBLARD – Mme LAVAL)

- Eau

ACCORD A LA MAJORITE : 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS
(M. LEDIEU – M. SPINA – M. NIASME – Mme COLLINET-BRDYS – Mlle CANALES)

- Assainissement

ACCORD A LA MAJORITE : 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS
(M. LEDIEU – M. SPINA – M. NIASME – Mme COLLINET-BRDYS – Mlle CANALES)

- Stationnement

ACCORD A LA MAJORITE : 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS
(M. LEDIEU – M. SPINA – M. NIASME – Mme COLLINET-BRDYS – Mlle CANALES)

QUESTIONS DIVERSES

N°33 : Mise en place du Conseil Economique et Social et adoption du règlement intérieur

Approbation du règlement intérieur du Conseil Economique et Social qui précise ses missions, sa composition et son fonctionnement.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°34 : Modifications statutaires de l'EPF/SMAF

Acceptation des modifications statutaires de l'EPF/SMAF.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°35 : Retrait de communes du SIEG

Approbation du retrait des Communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE du SIEG.

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Approbation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

NI - N°1: Marché à bons de commande « voirie communale : travaux neufs d'investissement (V.R.D.) » résultat de l'appel d'offres

Autorisation donnée à M. le Député-Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise RENON, attributaire du marché.

ACCORD A L'UNANIMITE

NI - N° 2 - Participation au titre de transport

Mise en place, à compter du 1er janvier 2009, de la prise en charge de la moitié du coût des titres de transports collectifs pour les agents de la commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

NI - N° 3 - Prise en charge des frais de séjour engagés à l'occasion de mission des élus ou du personnel municipal

Remboursements de frais de mission des élus sur frais réels lors de déplacements dans le cadre de leur mandat.

ACCORD A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23H45

FAIT À CHAMALIERES, le 17 octobre *2008*

Louis GISCARD d'ESTAING

Député Maire de CHAMALIERES